



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1431

Approbation d'une convention de don établie entre les ayants-droits de Monsieur Daniel Cordier et la Ville de Lyon/CHRD

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1431 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE DON ETABLIE
ENTRE LES AYANTS-DROITS DE MONSIEUR DANIEL
CORDIER ET LA VILLE DE LYON/CHRD (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En juin 1940, Daniel Cordier âgé de 20 ans parvient à gagner Londres pour tenter de poursuivre la lutte aux côtés du général de Gaulle après la défaite de l'armée française. Il est l'un des tous premiers à s'engager dans les rangs de la France Libre.

Après une formation de plusieurs mois, il est intégré agent du Bureau central de renseignements et d'action, les services secrets de la France Libre.

Il est parachuté en France à l'été 1942 et se fait recruter par Jean Moulin pour organiser son secrétariat.

Il est fait Compagnon de la Libération par le général De Gaulle en novembre 1944.

Après la guerre, il devient marchand d'art puis, dans les années 1970 se lance dans un travail d'historien pour retracer la biographie de Jean Moulin.

Daniel Cordier est décédé le 20 novembre 2020 à l'âge de 100 ans.

Au printemps 2021, ses petites-filles ont contacté le CHRD pour faire don de la cantine militaire de leur grand-père, portant l'inscription Lieut D. Cordier BCRA et d'un lot d'archives privées dont l'inventaire figure en annexe de la convention.

Cette collection est exceptionnelle car elle permet non seulement de retracer le parcours de Daniel Cordier dans la clandestinité, notamment à Londres, mais aussi de rendre de compte de son incroyable évolution politique qui l'a conduit à s'affranchir de son milieu familial, acquis aux idées de l'Action française pour devenir un défenseur acharné des idéaux républicains.

Une partie des pièces constituant le fonds d'archives sera exposée dans la prochaine exposition temporaire du CHRD, intitulée *Visages, portrait des collections du CHRD*.

Plusieurs musées d'histoire de la seconde guerre mondiale ont par ailleurs d'ores et déjà sollicité le prêt d'éléments de cette collection pour des expositions temporaires programmées dans les années qui viennent.

Le Centre d'histoire de la résistance et de la déportation envisage donc de signer une convention de don avec les ayants-droits de Daniel Cordier, Sorn et Candice Sivalax-Bouyjou-Cordier.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de don susvisée, établie entre la Ville de Lyon-CHRD et les ayants droits de Daniel Cordier, Mesdames Sorn Sivalax-Bouyjou-Cordier et Candice Sivalax-Bouyjou-Cordier est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET